

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 MARS 2017

DATE DE CONVOCATION : 17 mars 2017

N°2017-03-15bis

Conseillers en exercice : 63  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 54  
Conseillers votants : 48  
Dont pouvoirs : 4

Pour : 48  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2017 et le 23 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Baignes Sainte-Radegonde, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.  
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**ANGEDUC** : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. CHAUVIN Thierry, Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, Mme GARD Patricia, Mme AUTHIER-FORT Claire - **BARRET** : M. CHATELIER Dominique - **BERNEUIL** : ARSICAUD Jean-Marie - **BOISBRETEAU** : M. BERNATET Rolland - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BONNAUD Pascal - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DEAU Loïc (Reignac)  
Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. CHATELLIER Dominique (Barret)  
M. BUZARD Laurent (Barbezieux) a donné pouvoir à Monsieur CHAUVIN Thierry (Barbezieux)  
M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. DECELLE Guy (Val des Vignes)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme SOULARD Annick, Mme GARNEAU Janine, M. BOUTIN Christian, M. BLUTEAU Jacky, M. PETIT Bernard, M. ROBIN Eric, Mme MARTINEAU Françoise, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. MAURICE Jacky, Mme IMBERT Pascale, Mme GENDRINEAU Laurence, M. GUILLON Jean-Jacques, Mme PARIS Marie-Nicole, M. HILAIRET Joël, Mme BELLOT Marie-Claude, Mme POIRIER Sylvie.

**N°15bis - Objet : Candidature à l'appel à projets "Stratégie territoriale de développement durable" de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)**

**Rapporteur :** Monsieur le Président

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Nouvelle-Aquitaine a décidé de poursuivre son soutien financier aux stratégies territoriales de développement durable pour l'année 2017, en lançant un nouvel appel à projets.

L'accompagnement qu'elle propose vise à soutenir la réalisation de tout ou partie des éléments d'une stratégie territoriale de développement durable : l'organisation du pilotage, la participation des acteurs, l'approche transversale, l'évaluation des projets, etc.

L'appel à projets se structure autour de 3 catégories d'actions éligibles.  
La DREAL pourrait ainsi apporter son aide à :

- **l'ingénierie spécifique relative à la phase d'élaboration** (recrutement d'un CDD dédié ou prestation extérieure) ;
- **le soutien méthodologique pour la mise en place de dispositifs d'évaluation** (prestation externe) ;
- **les méthodes innovantes et participatives** dans la **co-construction** avec les acteurs du territoire ;

Pour déposer une demande, la Communauté de Communes doit s'engager officiellement dans une stratégie territoriale de développement durable et joindre la délibération au dossier de candidature.

L'État pourra accorder une subvention forfaitaire plafonnée à 8 000€ pour chaque catégorie, dans la limite :

- de 60 % d'aides publiques pour le financement de chacune des actions éligibles ;
- d'un plafond total de 20 000 € par collectivité.

Le projet que la collectivité souhaite présenter dans le cadre de cet appel à projets peut se développer dans plusieurs des 3 catégories énoncées précédemment, mais en se limitant à une seule proposition par catégorie.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'engager un travail pour définir le projet de territoire de développement durable qui s'articulerait, notamment, autour de : la participation à la future SEM Energie, les politiques contractuelles (Contrat de ruralité, TEPCV, TEPOS, contrat régional..., la politique de planification (PCAET, PLUi, SCoT).

Dans ce cadre, il propose de répondre à l'appel à projets de l'Etat et suggère que la candidature de la Communauté de Communes se décline de la manière suivante :

- **Concernant l'ingénierie spécifique relative à la phase d'élaboration** (recrutement d'un CDD dédié ou prestation extérieure).  
Action : Recrutement d'un prestataire extérieur qui accompagnera les élus du territoire dans la définition et la formalisation de sa stratégie territoriale de développement durable
- **Concernant les méthodes innovantes et participatives** dans la **co-construction** avec les acteurs du territoire.

Action : Recrutement d'un prestataire extérieur dont la mission sera d'animer la concertation et la co-construction de la stratégie en mobilisant les acteurs du territoire et le public.

Un seul prestataire pourra être recruté pour ces 3 catégories d'actions.

La candidature doit être déposée impérativement avant le 31 mars 2017.

La notification des décisions sera effectuée à partir de juin 2017.

**Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- valide les actions présentées dans le dossier de candidature ;
- autorise Monsieur le Président à déposer la candidature à l'appel à projets de l'Etat « accompagnement des stratégies territoriales de développement durable de la Région Nouvelle-Aquitaine en 2017 » ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-Préfecture le : .....**2.7. MARS 2017**.....

Publié ou notifié le : .....**2.7. MARS 2017**.....

Touvérac, le .....**2.7. MARS 2017**.....

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 24 mars 2017

le Président,

Jacques CHABOT.



